

« Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif »

Céreq Enquêtes n°2 – 2018

Introduction

Objectif : analyse des liens entre formation reçue et emplois occupés.

→ Conscience que l'adéquation entre formation initiale et emplois occupés n'est pas toujours la règle.

Approche : observation de l'emploi et évolution dans le secteur du sport sur les métiers de l'encadrement sportif contre rémunération.

➤ Construction d'une série d'indicateurs standardisés permettant d'avoir une connaissance des actifs occupés et de la dynamique des emplois et des entreprises dans le secteur du sport.

Champ retenu : France métropolitaine

En 2013, en France 154 200 emplois sont occupés à titre d'activité principale dans le secteur du sport. La part d'éducateurs sportifs dans l'ensemble des emplois dans le secteur du sport est de 41% (63 700).

104 300 emplois sont exercés en tant qu'éducateurs sportifs. 61% de ces salariés travaillent dans le secteur du sport (63 700).

Synthèse

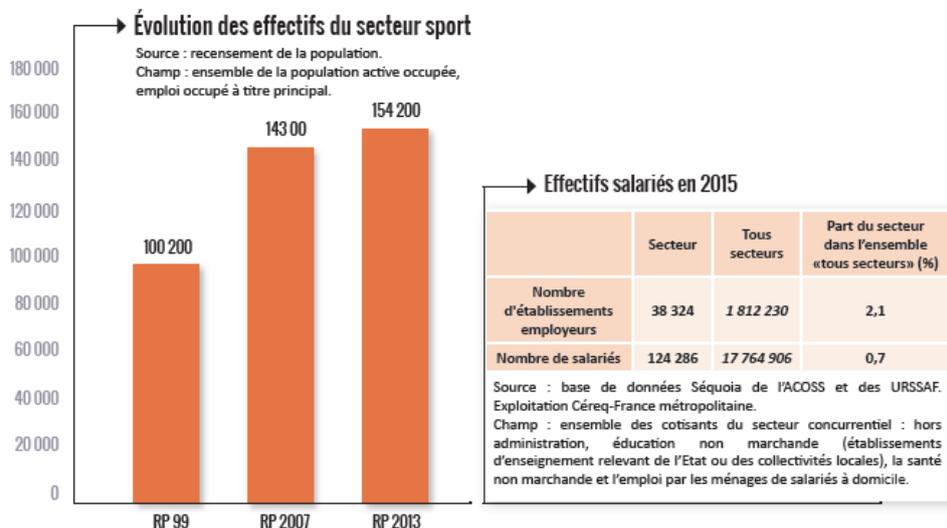
- Le nombre d'emplois exercés à titre d'activité principale dans le secteur du sport s'élève à 154 200 soit 0,7% de la population active occupée.
- 104 400 personnes exercent le métier d'éducateur sportif à titre principal : 60% travaillent dans le secteur du sport, 28% travaillent dans une collectivité territoriale.
- Entre 1994 et 2015, l'emploi salarié a crû au rythme de 3,5% par an en moyenne.
- Le nombre de travailleurs indépendants est croissant et représente 16% de l'ensemble des emplois du secteur.
- ¼ des emplois sont des postes d'éducateurs sportifs.
- 23% des emplois concernent des activités administratives, commerciales ou comptables.
- 95% des établissements comptent – de 10 salariés.
- La proportion d'actifs jeunes est élevée : 15% ont – de 25 ans.
- La proportion des femmes est aujourd'hui équivalente à celle observée pour l'ensemble des emplois (44%).

- Les caractéristiques de l'emploi sont liées à la nature même de l'activité : emploi morcelé, temps partiel fréquent, employeurs multiples en double statut salarié/indépendant.

Chapitre 1 : La dynamique de l'emploi

1- Tendances et évolutions du secteur : emplois et employeurs

- Taux d'emploi salarié dans le secteur sport augmente de 3,5% par an depuis 20 ans.
- Les activités des clubs de sport représentent les 2/3 des emplois du secteur.
- En 2015, les clubs de sport accueillent toujours la majorité de l'emploi salarié avec 66% des emplois du secteur, soit près de 82 000 emplois.
 - o Cette part est en diminution avec celles des effectifs des activités de gestion d'installations sportives.
- Dans le même temps, les activités des centres de culture physique ont vu leurs effectifs croître massivement et régulièrement depuis 20 ans (6000 en 2015 contre 60 salariés en 1994).
- Explications du développement de l'emploi : professionnalisation des loisirs, goût croissant pour les activités sportives, développement de l'évènementiel sportif



2- L'emploi non salarié et les autoentrepreneurs

- Représente **16% de l'ensemble des emplois du secteur (25 000)** et est composé à 77% d'éducateurs sportifs.
- Cette part est passée de 12% en 1999 à 16% en 2013.

3- La répartition spatiale des emplois

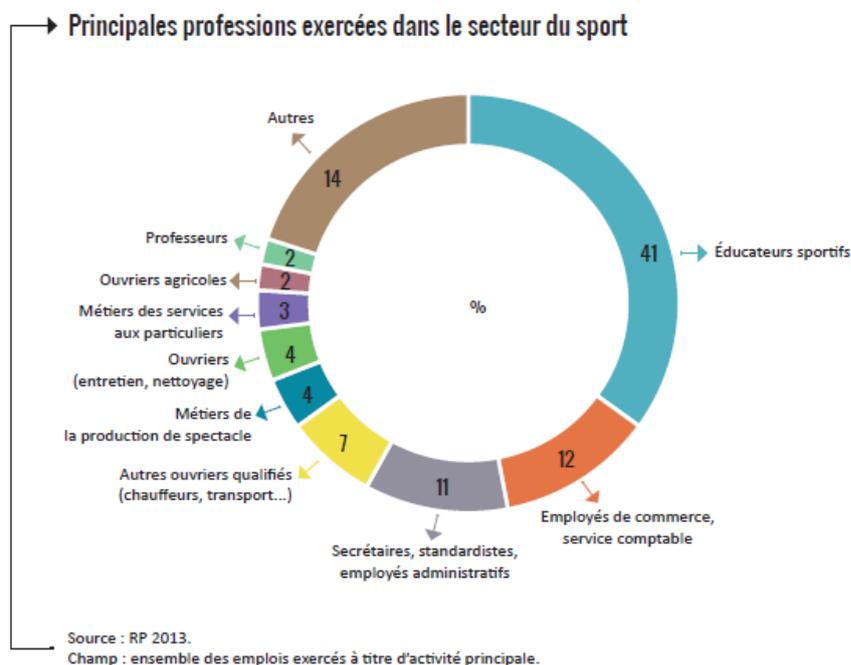
- **Le poids des emplois du secteur sport dans l'ensemble de la population active a été multiplié par 4,7 en 35 ans.**
- L'emploi non-salarié est plus important dans les régions touristiques où les « éducateurs sportifs sont les plus nombreux (Rhône-Alpes, PACA, Midi-Pyrénées).
- L'emploi salarié est plus fréquent dans les régions du nord et nord-est.
- Le secteur du sport représente également 0,7% de l'ensemble de l'emploi salarié privé et 0,9% de l'emploi salarié privé tertiaire.

4- Emplois, postes et salariés en équivalent temps plein

- **Le nombre de postes dans le secteur du sport est estimé à 162 000** (un poste correspond à l'emploi d'un salarié dans un établissement).
- 53 000 sont considérés comme des postes annexes (le volume de travail n'est pas « suffisant »).
- Le volume estimé des emplois salariés se situe entre 125 000 et 130 000.

5- La répartition des actifs du secteur par professions

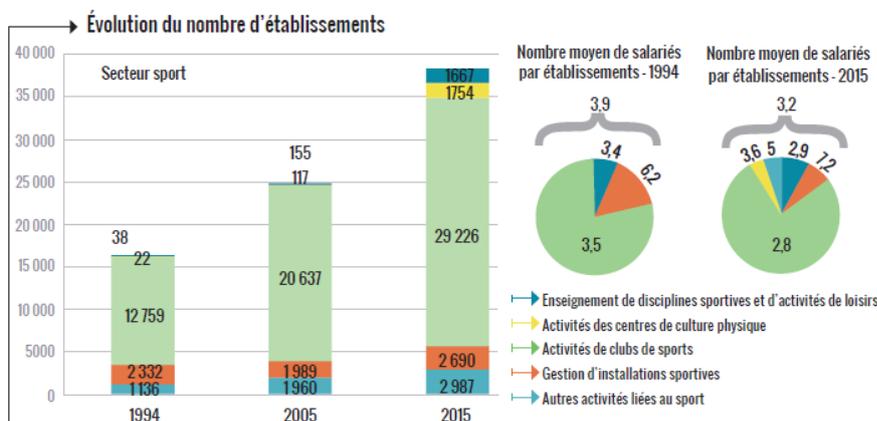
- Parmi les emplois occupés à titre d'activité principale dans le secteur du sport (154 200), le métier d'éducateur sportif représente 41% de l'ensemble des professions exercées dans le secteur du sport. (63 700).



Chapitre 2 : Entreprises et main d'œuvre

1- Evolution du nombre d'établissements et démographie d'entreprises

- Le secteur du sport se caractérise par un développement plus fort du nombre d'entreprises que le reste de l'économie (taux de création annuel est de 19% contre 15% pour l'ensemble de l'économie)
- 72% des entreprises créées sont actives 3 ans après leur création (signe de stabilité).
- Il existe 38 300 établissements dans le secteur sport (avec des salariés).
- 95% des établissements comptent – de 20 salariés.
- 29 200 clubs de sport, représentant 80% du stock d'établissements.
- 81 900 salariés travaillent dans des clubs de sport donc ils représentent les 2/3 de l'ensemble des salariés du secteur.



Source : UNEDIC/base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf.
Champ : établissements employeurs du secteur privé et effectif salarié associé au 31/12.
Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages.

2- Sexe, âge et niveau de formation

- **30% des actifs du secteur sport ont moins de 30 ans.** Explications :
 - o Les tâches spécifiques d'entraînement sont souvent confiées aux jeunes
 - o Public cible pour les politiques d'emplois aidés mises en place par les différents gouvernements
- **25% des salariés et non-salariés ont plus de 50 ans.**
- **44% de femmes dans le secteur sport** (équivalent pour l'ensemble des emplois)
- Equilibre plus respecté chez les plus âgés.
- Le secteur du sport a connu une élévation des niveaux de qualification des individus : **le ratio infra bac/supra bac est aujourd'hui de l'ordre de 25/75.** Le niveau bac apparaît comme le niveau central.
- Doublement de la part des niveaux de diplôme « Licence et + » en 10 ans

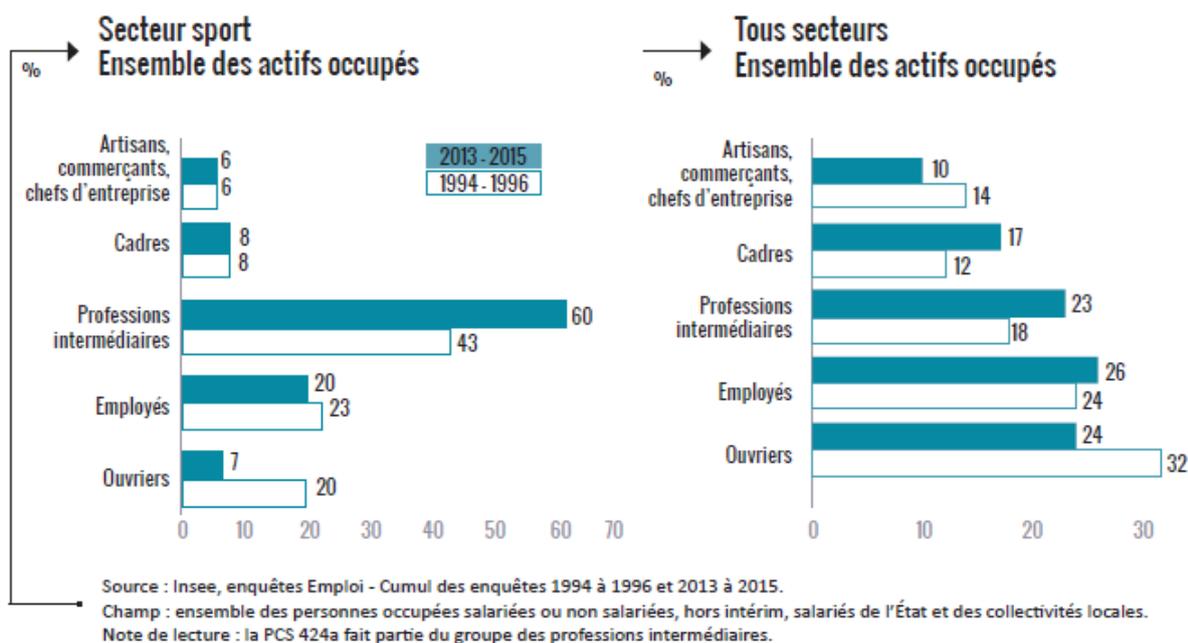
3- L'ancienneté dans l'entreprise :

- **Turn-over important** : 58% des actifs ont – de 5 ans d'ancienneté dans la même entreprise contre 39% dans l'ensemble de l'économie.

Chapitre 3 : Emplois et qualifications

1- Qualification des emplois

- Le secteur du sport est marqué par une **part élevée des non-salariés et des professions intermédiaires**.
- 21% des individus déclarent exercer une activité non salariée en 2015 dans le secteur du sport (reste de l'économie : 12%).
- 60% des emplois sont des professions intermédiaires dans le secteur sportif, contre 23% pour l'ensemble de l'économie.



2- Les professions du secteur

- 52% des actifs du secteur relèvent de la famille professionnelle des « professionnels de l'action culturelle et sportive » qui inclut les moniteurs et éducateurs sportifs.
- Les autres activités peuvent être considérées comme des « activités supports » de nature transversale telles que le secrétariat, l'informatique, la gestion, la communication ou encore l'entretien des installations.
- Les métiers de l'animation, du monitorat et de l'éducation sportive représentent plus de la moitié de l'activité du secteur et sont fortement représentés au sein des clubs de sport.

3- Les formes particulières d'emploi

- 40% des emplois du secteur sont à durée limitée (CDD, emplois intérimaires, stages et contrats aidés, apprentissage).

Fiche de lecture

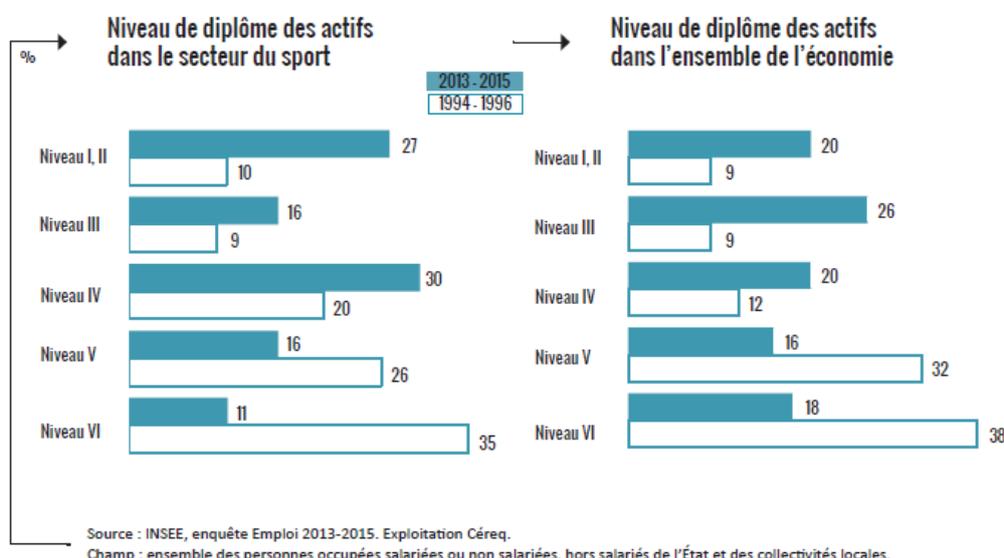
- Cette part est légèrement inférieure à celle observée pour l'ensemble du secteur des activités récréatives culturelles et sportives.
- **Les emplois aidés représentent 10% de l'emploi salarié.**
- La part de la multi-activité n'a pas beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années (20% des individus déclarent exercer une autre activité professionnelle).

4- Les salaires

- **Salaires mensuels nets moyens en ETP dans le secteur du sport sont plus faibles** que ceux observés pour l'ensemble de l'économie (30 100 € bruts contre 34 700 €).
- Les différences salariales observées entre les hommes et les femmes sont globalement équivalentes à celles observées pour l'ensemble de l'économie.

5- Le niveau de qualification des individus

- En 2015, les $\frac{3}{4}$ des personnes en emploi dans le secteur du sport ont au moins le niveau baccalauréat.
- Cette élévation du niveau n'est pas imputable à la forte proportion de main d'œuvre jeune dans le secteur.
- Ceux-ci sont en général moins diplômés lors d'une primo-insertion. L'augmentation du niveau de formation concerne toutes les tranches d'âge et en particulier les 30-49 ans, ce qui témoigne de l'existence de retours en formation nombreux.



6- Les entrées / sorties

- Taux de rotation de la main d'œuvre dans le secteur du sport est élevé mais ce n'est pas une caractéristique distinctive.
- Comparativement, celui de l'ensemble du secteur a fortement augmenté tandis que celui du secteur sport est resté stable.
- Les CDD représentent 85% des entrées dans les établissements de 10 salariés ou + du secteur.

Chapitre 4 : Quand les jeunes entrent dans le sport

1- Taux d'accès au secteur et part des premiers emplois dans le secteur

- La comparaison des taux sectoriels d'accès des jeunes sortant de formation initiale témoigne d'une réelle attractivité du secteur du sport.
- Modes d'accès au secteur du sport : primo-sortants de formation initiale, jeunes avec des parcours moins linéaires (expériences professionnelles préalables, réorientations en formation)
- De manière générale : jeunes plus expérimentés que ce soit par leur profil (formation post-initiale) ou acquisition d'une expérience pro pendant la période de formation.

2- Niveau de recrutement des jeunes et spécialités de formation

- 38% des jeunes en emploi dans le secteur du sport trois ans après leur sortie de formation initiale sont titulaires d'un diplôme de niveau IV (=bac).
- Environ 38% proviennent également de l'enseignement supérieur.

3- Temps, contrat de travail, salaire

- Secteur du sport marqué par l'existence des CDD
- Constat amplifié par les jeunes qui accèdent au secteur en primo-insertion
- Après 3 années de vie active : 17% sont stagiaires ou en contrat aidé et 29% occupent un CDD ou un emploi saisonnier.
- 48% des jeunes bénéficient d'un CDI contre 61% pour l'ensemble des secteurs.
- Fort taux de temps partiel : 38% contre 18% dans l'ensemble de l'économie.
- Temps partiel plus faible chez les jeunes que chez les + de 50 ans.
- Le secteur du sport offre aux jeunes débutants des salaires plus faibles que ceux observés en moyenne dans l'ensemble de l'économie.

4- L'emploi non salarié

- Dans le secteur du sport : le travail non salarié est moins important chez les jeunes débutants que parmi l'ensemble des actifs du secteur.
- Il reste supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population des primo-accédants à l'emploi (12% dans le secteur sportif contre 7% en moyenne).
- Le statut non salarié concerne davantage les hommes que les femmes : écart pouvant être expliqué par le fait que les hommes sont numériquement plus nombreux dans les métiers d'encadrement sportifs.

5- Professions

- Plus de 70% des débutants occupent une profession intermédiaire
- Structure de qualification comparable à celle observée pour l'ensemble des actifs du secteur avec un poids supérieur pour les professions intermédiaires
- Métiers de l'encadrement sportif pèsent 45% de l'ensemble des professions et 64% des seules professions intermédiaires.
- Le secteur du sport offre des emplois de catégorie professions intermédiaires avec peu de progressions possibles vers des niveaux supérieurs.

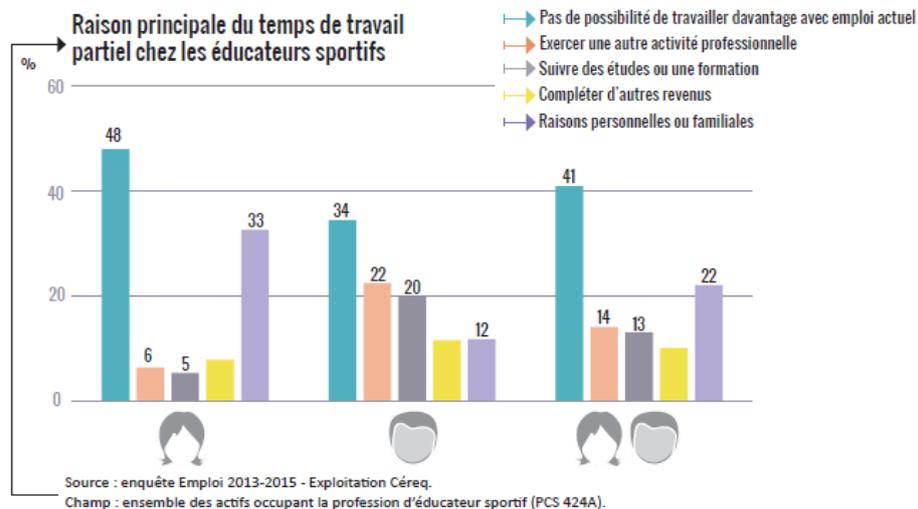
Chapitre 5 : Profession : éducateur sportif

1- Répartition générale

- Selon le recensement de la population 2013, 104 400 personnes exercent le métier d'éducateur sportif à titre principal
- Ces professionnels sont inégalement répartis sur le territoire : 4 régions concentrent 55% des effectifs (Auvergne – Rhône-Alpes : 18%)
- Le statut de l'emploi (salarié ou non) varie beaucoup selon la région et la famille d'activités concernée.
- 61% des éducateurs exercent leur activité principale dans des structures appartenant au secteur du sport.

2- Part des femmes et temps de travail

- Le métier d'éducateur sportif reste très largement exercé par des hommes
- La part des femmes n'y est que de 33 %
- Elle a certes progressé mais elle reste timide.
- La féminisation du métier d'éducateur sportif dépend de la discipline enseignée (ex : activités d'expression de la forme et de la force).
- Travail à temps partiel chez les éducateurs sportifs : 38 % en 2013 contre 75% dans les 90s. Mais pour ceux qui exercent leur activité à temps partiel, la moitié travaille moins de 15h.
- 41% justifient ce choix devant l'impossibilité de travailler davantage dans l'emploi occupé.



3- Diplômes et niveaux de formation

- L'augmentation du niveau de formation initiale des éducateurs sportifs s'est accentuée ces dernières années : 42% sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 26% il y a 15 ans.
- Une des spécificités de la profession d'éducateur sportif est le niveau de formation acquis (profession réglementée).
- Bien que le niveau de diplôme requis pour l'exercice soit l'équivalent du baccalauréat (niveau IV), la jeunesse du secteur fait qu'une bonne partie des professionnels détient également un diplôme de l'enseignement supérieur.
- On ne distingue pas de différence homme-femme en termes de niveau de qualification.

4- Âge et statut d'emploi

- L'âge médian des éducatifs sportifs en France est de 35 ans.
- La part des jeunes de – de 25 ans est de 14%
- Ils sont plus souvent salariés alors que les plus âgés exercent davantage leur activité en tant que travailleurs indépendants.
- La part d'éducateur sportif exerçant son activité en tant que non-salarié comporte d'importantes disparités régionales, liées aux spécificités des territoires et aux activités territoriales et aux activités pratiquées (sport de pleine nature, présent en ARA et PACA).
- Profil des non-salariés : plus masculin et nettement plus âgé.

5- Professions et employeurs

- 20% des éducateurs sportifs déclarent exercer plusieurs activités professionnelles.
- 13% d'entre eux déclarent exercer plusieurs professions, c'est-à-dire une profession autre que celle déclarée en profession principale.
- 10% déclarent avoir plusieurs employeurs.

6- Les secteurs qui emploient des éducateurs sportifs

- 69% des éducateurs sportifs salariés exercent leur activité principale dans le secteur privé et 28% dans une collectivité territoriale.
- 60% des éducateurs sportifs en emploi exercent leur activité principale dans le secteur du sport, quel que soit leur statut (salarié ou non).
- 40% des emplois se situent en dehors de ce périmètre, se répartissant dans le secteur public (collectivités territoriales) et dans d'autres activités du secteur privé marchand ou associatif (commerce, services personnels...)
- Lien entre profession occupée et secteurs d'activités est fort dans le métier d'éducateur sportif

7- Les caractéristiques des travailleurs non-salariés

- Un ¼ des éducateurs sportifs déclare exercer sa profession principale en tant que non salarié.
- Le statut de travailleur indépendant est le plus représenté parmi les non-salariés (20%).
- L'auto-entrepreneuriat est une des formes de ce travail indépendant.
- Même si les – de 30 ans sont de plus en plus présents parmi les auto-entrepreneurs immatriculés tous secteurs confondus, c'est l'inverse qu'on observe chez les éducateurs sportifs.
- Niveaux de formation globalement comparables avec une légère surreprésentation des diplômés du supérieur chez les travailleurs indépendants.

8- La pluriactivité

- Chez les éducateurs sportifs, les non-salariés exercent souvent plusieurs professions alors que les salariés ont plus souvent une profession principale exercée chez plusieurs employeurs.
- 21% des travailleurs indépendants ont plusieurs activités professionnelles :
 - o Soit plusieurs professions : 1 éducateur / 5
 - o Soit plusieurs employeurs : dominants chez les salariés
- 3 profils se distinguent :
 - o Les indépendants avec plusieurs professions
 - o Les éducateurs sportifs dont l'activité est exercée en tant que salarié mais qui développent à côté une activité indépendante parfois saisonnière
 - o Les pluriactifs salariés qui tirent leurs revenus d'une seule discipline mais qui ont plusieurs employeurs

Avec le soutien de

